



**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 19 h 30**

131001-11

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-3**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport du 17 septembre 2013 du greffier et directeur des services juridiques concernant une modification à apporter au règlement numéro 1084-3 à la demande du MAMROT;

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly appuyé par monsieur le conseiller Serge Hamelin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De modifier le règlement numéro 1084-3 par le remplacement du titre par le suivant :

« Règlement numéro 1084-3 modifiant le règlement numéro 1084 afin d'ajouter, dans ce qui y est décrété, des travaux d'amélioration du réseau pluvial dans le secteur de la Seigneurie du chêne, la préparation des plans et devis de ces travaux et les études préparatoires pour l'exécution de ces travaux et d'y approprier, à ces fins et pour la surveillance des travaux, une participation du promoteur de 395 000 \$ ».

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme à l'original le 30 octobre 2014

  
Stefanie Wlodarczyk, avocate  
Assistante-greffière



**RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 AFIN D'AJOUTER, DANS CE QUI Y EST DÉCRÉTÉ, DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU PLUVIAL DANS LE SECTEUR DE LA SEIGNEURIE DU CHÊNE, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE CES TRAVAUX ET LES ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX, D'Y APPROPRIER, À CES FINS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, UNE PARTICIPATION DU PROMOTEUR DE 395 000 \$ ET D'Y RÉDUIRE À 7 477 000 \$ LA SOMME MAXIMALE POUVANT ÊTRE EMPRUNTÉE**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1084 décrète des travaux de construction d'infrastructure pour le prolongement de l'avenue de l'Esplanade jusqu'à la limite est du lot 779, la construction d'un bassin de rétention pluviale sur la haute terrasse, le reprofilage du bassin de rétention dans la future bretelle du viaduc de l'autoroute-25, le surdimensionnement de l'égout pluvial pour drainer l'avenue de l'Esplanade, le surdimensionnement des services d'aqueduc et d'égout pluvial pour desservir les lots 355, 356 et 357, la construction d'un collecteur pluvial sous l'avenue de l'Esplanade à l'est de la montée Masson et l'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs dans le projet de développement domiciliaire la Seigneurie du Chêne, l'acquisition des terrains nécessaires et autres travaux connexes;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1084 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions le 29 juin 2006 et est entré en vigueur le 8 juillet 2006;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1084 a été modifié par le règlement numéro 1084-1 adopté le 4 septembre 2007, lequel n'a pas reçu l'approbation du ministre et n'est pas entré en vigueur;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1084 a été modifié par le règlement numéro 1084-2 le 16 janvier 2012, approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 mars 2012 et entré en vigueur le 24 mars 2012;

**ATTENDU QUE** deux déversoirs n'ont pas été construits par le promoteur et que les conditions actuelles ne le permettent plus;

**ATTENDU QUE**, suite à l'événement pluvial survenu le 11 août 2012, la Ville désire bonifier le réseau pluvial afin d'enrayer les dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de présentation 130708-22 a été donné pour le présent règlement;

1. Le règlement numéro 1084 est modifié par le remplacement de l'article 2 par les suivants :

*« 2.1 Le Conseil décrète la préparation de plans et devis et des travaux de construction d'infrastructures pour le prolongement de l'avenue de l'Esplanade jusqu'à la limite est du lot 779, la construction d'un bassin de rétention pluviale sur la haute terrasse, le reprofilage du bassin de rétention dans la future bretelle du viaduc de l'autoroute 25, le surdimensionnement de l'égout pluvial pour drainer l'avenue de l'Esplanade, le surdimensionnement des services d'aqueduc et d'égout pluvial pour desservir les lots 355, 356 et 357, la construction d'un collecteur pluvial sous l'avenue de l'Esplanade à l'est de la montée Masson pour desservir les terres à l'ouest de la montée Masson, l'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs dans le projet de développement domiciliaire la Seigneurie Du Chêne, l'acquisition des terrains nécessaires et autres travaux connexes.*

*2.2. Le Conseil décrète des travaux d'amélioration du réseau pluvial dans le secteur de la Seigneurie du Chêne, la préparation des plans et devis de ces travaux et les études préparatoires pour l'exécution de ces travaux. ».*

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 3 par le suivant :

*« 3. Aux fins du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 7 872 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé le 27 juin 2013 par la directrice générale adjointe résumant les estimations préliminaires de ce qui est décrété dans les articles 2.1 et 2.2, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote " A " pour en faire partie intégrante. ».*

3. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 4 par le suivant :

*« 4. Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement et pour la surveillance des travaux, la Ville de Mascouche est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 7 477 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans et à approprier une participation du promoteur de 395 000 \$ déjà versée à la Ville en vertu d'une entente approuvée le 19 août 2013 entre la Ville et 2369-9006 Québec inc. ».*

4. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 6.1 par le suivant :

*« 6.1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit 6 150 310 \$ représentant 82,3 % de l'emprunt autorisé, pour couvrir les dépenses de construction d'un bassin de rétention sur la haute terrasse, d'aménagement du bassin de rétention près du nouvel échangeur de l'autoroute 25, d'une partie de la construction de l'avenue de l'Esplanade, du drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade ouest, de construction d'une conduite pluviale sur l'avenue de l'Esplanade est, d'aménagement d'un parc de quartier et d'îlots récréatifs et des travaux d'amélioration du réseau pluvial dans le secteur de la Seigneurie du Chêne, de préparation des plans et devis de ces travaux et des études préparatoires pour l'exécution de ces travaux, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote « B » pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».*

5. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 6.2 par le suivant :

*« 6.2. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit 29 734 \$ représentant 0,4 % de l'emprunt autorisé, pour couvrir les dépenses de surdimensionnement d'aqueduc et d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote « C » pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».*

6. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 7 par le suivant :

*« 7. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit 1 296 956 \$ représentant 17,3 % de l'emprunt autorisé, pour défrayer notamment les coûts d'acquisition des terrains nécessaires, une partie du coût des travaux de construction du prolongement de l'avenue de l'Esplanade et la construction de feux de circulation au carrefour des avenues de l'Esplanade*

*et de l'Étang, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, de l'ensemble du territoire de la ville de Mascouche, une taxe spéciale, à un taux suffisant, à raison de leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».*

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*(signé)*

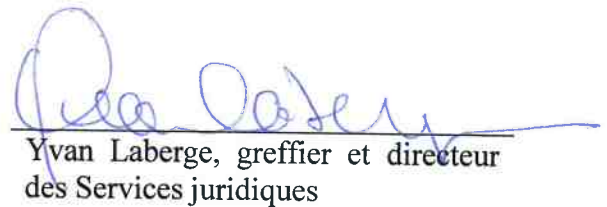
Denise Paquette, mairesse

*(signé)*

Yvan Laberge, greffier et directeur  
des Services juridiques

ENTRÉE CONFORME

  
Denise Paquette, mairesse

  
Yvan Laberge, greffier et directeur  
des Services juridiques

ADOPTION : 130819-17

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23 octobre 2013



**Estimations préparées par BPR-Triax datées du 17 novembre 2005, du 21 décembre 2005, du 22 février 2006 et du 3 mars 2006**

**Estimation préparée par AXOR, datée du 20 février 2006**

**Services municipaux - Avenue de l'Esplanade (direction Ouest)**

Révision des estimations selon les coûts des travaux réalisés pour l'item A-1 selon les certificats provisoires et finaux MAS-2007-1477

Annexe no :

Réf :

A-1	Bassin de rétention pluviale de l'Esplanade (haute terrasse)	114-120	447 372 \$
A-1.1	Travaux d'amélioration du réseau du pluvial du secteur de la Seigneurie Du Chêne	18428	537 000 \$
A-2	Avenue de l'Esplanade (Section Ouest) (25 % à l'ensemble)	114-94	2 373 397 \$
A-3	Surdimensionnement d'aqueduc et d'égout sanitaire (secteur voisin)	114-94	21 734 \$
A-4	Collecteur pluvial, avenue de l'Esplanade Est pour desservir le côté Ouest	114-84	930 233 \$
A-5	Drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade (section Ouest)	114-93	200 400 \$
A-6	Feux de circulation au carrefour des avenues de l'Esplanade et de l'Étang	114-93-103	94 893 \$
A-7	Bassin de rétention près du nouvel échangeur de l'Autotoute-25	1987-451	480 000 \$
<b>Coût des travaux de construction avant imprévus de construction</b>			<b>5 085 028 \$</b>
Imprévus de construction			6,7%
<b>Coût des travaux de construction avant taxes</b>			<b>5 427 936 \$</b>

**Construction d'un parc de quartier**

**Estimation préparée par le directeur du Service des loisirs et parcs, datée du 19 janvier 2006**

A-8	Acquisition de la superficie de terrain pour parc	300 000 \$
A-8	Aménagement du parc	500 000 \$
<b>Coût d'aménagement du parc de quartier avant taxes</b>		<b>800 000 \$</b>

**Estimation du coût des plans et des devis :**

(Estimation, relevés, mise en plan, plans et devis)

(Sur les coûts de construction)

Honoraires pour le premier 5 000 000 \$	8,0%	406 802 \$
Pourcentage applicable sur l'excédent de 5 000 000 \$	6,8%	- \$
<b>Estimation pour plans et devis</b>		<b>406 802 \$</b>

Plans et devis : 55 % de l'estimation	55,0%	223 741 \$
Surveillance des travaux : 45 % de l'estimation	45,0%	183 061 \$
Autres frais contingents pour réaliser les plans complémentaires		10 000 \$
<b>Coût des plans et devis avant taxes</b>		<b>416 802 \$</b>

**Total des coûts taxables**

**6 644 739 \$**

TPS	7,0%	465 132 \$
TVQ	7,5%	533 240 \$
<b>Estimation du coût incluant les taxes</b>		<b>7 643 111 \$</b>

Frais de financement temporaire et permanent (+ ou -)	3,0%	228 889 \$
---	------	------------

**Prévision budgétaire du règlement**

**7 872 000 \$**

Préparé par :

Isabella Cellini ing.  
Directrice générale adjointe  
Le 27 juin 2013

Répartition fiscale :

Bassin Annexe "B"	Bassin Annexe "C"	Ensemble de la Ville	Total de l'emprunt
447 372 \$	- \$	- \$	447 372 \$
224 645 \$	- \$	- \$	224 645 \$
1 780 048 \$	- \$	593 349 \$	2 373 397 \$
- \$	21 734 \$	- \$	21 734 \$
930 233 \$	- \$	- \$	930 233 \$
200 400 \$	- \$	- \$	- \$
- \$	- \$	94 893 \$	94 893 \$
480 000 \$	- \$	- \$	480 000 \$
<b>4 062 697 \$</b>	<b>21 734 \$</b>	<b>688 242 \$</b>	<b>4 772 674 \$</b>
273 967 \$	1 466 \$	46 411 \$	321 844 \$
<b>4 336 665 \$</b>	<b>23 200 \$</b>	<b>734 653 \$</b>	<b>5 094 518 \$</b>
Proportion :	85,1%	0,5%	14,4%
- \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$
500 000 \$	- \$	- \$	500 000 \$
<b>500 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>800 000 \$</b>
<b>Selon la répartition du coût des travaux de construction :</b>			
354 799 \$	1 898 \$	60 105 \$	416 802 \$
<b>5 191 464 \$</b>	<b>25 098 \$</b>	<b>1 094 758 \$</b>	<b>6 311 320 \$</b>
363 402 \$	1 757 \$	76 633 \$	441 792 \$
416 615 \$	2 014 \$	87 854 \$	506 483 \$
<b>5 971 482 \$</b>	<b>28 869 \$</b>	<b>1 259 245 \$</b>	<b>7 259 596 \$</b>
178 829 \$	865 \$	37 711 \$	217 404 \$
<b>6 150 310 \$</b>	<b>29 734 \$</b>	<b>1 296 956 \$</b>	<b>7 477 000 \$</b>
Proportion :	82,3%	0,4%	17,3%



BPR-Triax

A-1 1/2

**VILLE DE MASCOUCHE**

Travaux d'égouts sanitaire et pluvial, de construction de bassin de rétention et d'aménagement paysager  
Projet "Bassin de rétention - Règlement 1084"

**DÉCOMPTE PROVISOIRE  
(Le 28 mars 2008)**

Description des travaux	Quantité soumissionnée	Quantité exécutée	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>3. BASSIN DE RÉTENTION</b>					
3.1 Excavation du bassin incluant la disposition des matériaux de surplus	Global	100%		333 230,00 \$	333 230,00 \$
3.2 Remblai, mise en forme et compaction de la digue aval avec des matériaux de surplus incluant la construction d'un noyau d'argile	Global	100%		7 425,00 \$	7 425,00 \$
3.3 Structure d'entrée pour conduite de 1050 mm de dia.	1	1	unité	5 925,00 \$	5 925,00 \$
3.4 Structure de sortie pour conduite de 300 mm de diamètre	1	1	unité	8 410,00 \$	8 410,00 \$
3.5 Déboisement et enlèvement des souches et racines et enlèvement et récupération de la terre végétale pour les travaux de bassin de rétention	Global	100%		45 400,00 \$	45 400,00 \$
3.6 Assèchement des excavations	Global	100%		500,00 \$	500,00 \$
3.7 Ensemencement incluant la fourniture et la pose de terre végétale et filet biodégradable pour les talus supérieurs du bassin	3 600,0	0,0	m.ca.	0,55 \$	0,00 \$
3.8 Stabilisation par enrochement des talus, épaisseur de 450 mm incluant membrane géotextile pour les talus inférieurs du bassin	6 000,0	2 182,1	m.ca.	3,90 \$	8 510,19 \$
<b>TOTAL BASSIN DE RÉTENTION (Règlement 1084)</b>					<b>409 400,19 \$</b>

RECEPTE MUNICIPALITÉ  
MUNICIPALITÉ DE MASCOUCHE  
JUN 2009



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Travaux d'égouts sanitaire et pluvial, de construction de bassin de rétention et d'aménagement paysager  
Projet "Bassin de rétention - Règlement 1084"

RÉSUMÉ DES AVIS DE CHANGEMENTS

<u>N°</u>			
1.	Réparation des érosions causées par la fonte des neiges et des pluies	19 279,85 \$	✓
2.	Disposition des matériaux inutilisables hors du site	13 168,28 \$	✓
3.	Déplacement de la terre végétale	<u>5 523,55 \$</u>	
<b>TOTAL :</b>		<u><u>37 971,68 \$</u></u>	

TRAITÉ  
11 JUIN 2009

**VILLE DE MASCOUCHE**Étude pluviale  
Seigneurie du Chêne**ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX N° 2**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. Solution 5.2 - Détournement du collecteur pluvial</b>				
1.1 Regard existant à percer	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.2 Regard proposé (bouchon point haut)	1	unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.3 Croisement sous un aqueduc existant	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
1.4 Puisard existant à enlever et réinstaller	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
1.5 Regard proposé	2	unités	10 000.00 \$	20 000.00 \$
1.6 Coude pour changement de direction	1	unité	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.7 Bordure existante à remplacer	35.0	m.lin.	175.00 \$	6 125.00 \$
1.8 Conduite existante à enlever	5.0	m.lin.	50.00 \$	250.00 \$
1.9 Puisard linéaire proposé	20.0	m.lin.	1 200.00 \$	24 000.00 \$
1.10 Croisement sous branchement existant	2	unités	500.00 \$	1 000.00 \$
1.11 Déboisement	600.0	m.ca.	5.00 \$	3 000.00 \$
1.12 Réparation des fondations et revêtements bitumineux	350.0	m.ca.	75.00 \$	26 250.00 \$
1.13 Réparation de la piste cyclable existante	30.0	m.ca.	35.00 \$	1 050.00 \$
1.14 Aqueduc existant à protéger		Global		2 000.00 \$
1.15 Conduite proposée de 1 350 mm de diamètre	105.0	m.lin.	1 235.00 \$	129 675.00 \$
1.16 Structure d'entrée	1	unité	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.17 Puisard pour dallot	4	unités	3 500.00 \$	14 000.00 \$
1.18 Perré	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
1.19 Remise en état des lieux		Global		2 650.00 \$
1.20 Croisement sous un conduit d'utilités publiques	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
1.21 Relocalisation des équipements existants du parc		Global		3 000.00 \$
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - SOLUTION 5.2</b>				<b>263 000.00 \$</b>



**VILLE DE MASCOUCHE**Étude pluviale  
Seigneurie du Chêne**ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX N° 6**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. <u>Solution 5.6 - Installation d'un clapet</u></b>				
1.1 Conduite existante à enlever et détruire	1	unité	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.2 Conduite existante à récupérer et réutiliser	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
1.3 Conduite proposée	2.5	m.lin.	2 000.00 \$	5 000.00 \$
1.4 Regard proposé	1	unité	15 000.00 \$	15 000.00 \$
1.5 Clapet	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.6 Réparation du sentier existant	30.0	m.ca.	35.00 \$	1 050.00 \$
1.7 Remise en état des lieux		Global		<u>1 950.00 \$</u>
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - SOLUTION 5.6</b>				<b><u>30 000.00 \$</u></b>

**VILLE DE MASCOUCHE**Étude pluviale  
Seigneurie du Chêne**ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX N° 7A-B-C ET D**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. <u>Solution 5.6 - Détournement des eaux de Cheverney et Rochefort</u></b>				
<b><u>7A - Nouvelle conduite</u></b>				
1.1 Raccordement sur regard existant	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.2 Muret de débordement	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
1.3 Croisement sous le sanitaire existant	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
1.4 Conduite proposée	15.0	m.lin.	300.00 \$	4 500.00 \$
1.5 Regard proposé	1	unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.6 Puisard existant à enlever et récupérer et réinstaller	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.7 Bordure existante à remplacer	20.0	m.lin.	150.00 \$	3 000.00 \$
1.8 Remplacement des fondations et des revêtements bitumineux	200.0	m.ca.	75.00 \$	15 000.00 \$
1.9 Forage directionnel en servitude	140.0	m.lin.	925.00 \$	129 500.00 \$
1.10 Structure d'entrée au bassin	1	unité	7 000.00 \$	7 000.00 \$
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - ESTIMATION N° 7A</b>				<b>170 000.00 \$</b>
<b>1. <u>Solution 5.6</u></b>				
<b><u>7B - Nouveau bassin</u></b>				
1.1 Excavation incluant la disposition des matériaux de surplus	1 600.0	m.cu.	11.25 \$	18 000.00 \$
1.2 Ensemencement et stabilisation	2 100.0	m.ca.	4.00 \$	8 400.00 \$
1.3 Remise en état des lieux		Global		600.00 \$
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - ESTIMATION N° 7B</b>				<b>27 000.00 \$</b>

**VILLE DE MASCOUCHE**

Étude pluviale  
Seigneurie du Chêne

**ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX N° 7A-B-C ET D**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. <u>Solution 5.6 - Raccordement vers la montée Masson</u></b>				
<b><u>7C - Raccordement avec conduite</u></b>				
1.1	Conduite proposée	170.0 m.lin.	250.00 \$	42 500.00 \$
1.2	Réparation des fondations et revêtements bitumineux	900.0 m.ca.	45.00 \$	40 500.00 \$
1.3	Raccordement sur la montée Masson	Global		22 000.00 \$
1.4	Structure de régulation	1 unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - ESTIMATION N° 7C</b>				<b>110 000.00 \$</b>
<b>1. <u>Solution 5.6 - Raccordement vers la montée Masson</u></b>				
<b><u>7D - Raccordement avec fossé</u></b>				
1.1	Fossé proposé	330.0 m.lin.	90.00 \$	29 700.00 \$
1.2	Ensemencement et stabilisation	330.0 m.lin.	35.00 \$	11 550.00 \$
1.3	Raccordement des ouvrages existants	1 unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.4	Ouvrage de régulation secondaire	1 unité	750.00 \$	750.00 \$
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX AVANT TAXES - ESTIMATION N° 7D</b>				<b>47 000.00 \$</b>

*nm* *re tenue*

## ANNEXE A-2


 BPR

BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE


Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

---

 ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX
 

---

1.	Avenue de l'Esplanade	
1.1	Fondation de rue	696 800.00 \$
1.2	Revêtement bitumineux (couche de base)	797 300.00 \$
1.3	Revêtement bitumineux (couche d'usure)	339 500.00 \$
1.4	Éclairage routier	290 590.00 \$
1.5	Piste cyclable	31 000.00 \$
	Sous-total des travaux	2 155 190.00 \$
	Imprévus	218 207.08 \$
	Sous-total	2 373 397.08 \$
	T.P.S. (7%)	166 137.80 \$
	T.V.Q. (7,5%)	190 465.12 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	2 730 000.00 \$


 Préparée par Guy Saulnier, ing.

Le 21 décembre 2005

## ANNEXE A-2



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.1 <u>FONDATION DE RUE</u>				
1.1.1 Déboisement		Global		20 000.00 \$
1.1.2 Enlèvement et récupération de la terre végétale existante		Global		30 000.00 \$
1.1.3 Mise en forme (largeur de 14,5 m)	20 000.0	m.ca.	6.00 \$	120 000.00 \$
1.1.4 Sous-fondation sable classe "A" épaisseur de 600 mm	20 000.0	m.ca.	10.50 \$	210 000.00 \$
1.1.5 Fondation inférieure MG-56 épaisseur de 300 mm	20 000.0	m.ca.	10.00 \$	200 000.00 \$
1.1.6 Fondation supérieure MG-20 épaisseur de 150 mm	20 000.0	m.ca.	5.00 \$	100 000.00 \$
1.1.7 Abat-poussière	20 000.0	m.ca.	0.50 \$	10 000.00 \$
1.1.8 Mise en forme du centre du carrefour giratoire		Global		2 000.00 \$
1.1.9 Traverse électrique TTOG de 150 mm de dia.	60.0	m.lin.	80.00 \$	4 800.00 \$
<b>TOTAL FONDATION DE RUE</b>				<b>696 800.00 \$</b>



## ANNEXE A-2



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

**ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.2 <b><u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</u></b>				
1.2.1 Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	20 000.0	m.ca.	1.50 \$	30 000.00 \$
1.2.2 Pierre concassée MG-20 pour correction de profil	7 500.0	t.m.	15.00 \$	112 500.00 \$
1.2.3 Îlot en béton	4	unités	4 000.00 \$	16 000.00 \$
1.2.4 Bordure, hauteur de 450 mm	1 500.0	m.lin.	45.00 \$	67 500.00 \$
1.2.5 Trottoir, largeur de 1,5 mètre	1 350.0	m.lin.	125.00 \$	168 750.00 \$
1.2.6 Béton bitumineux couche de base EB-14, 60 mm d'épaisseur	20 000.0	m.ca.	14.40 \$	288 000.00 \$
1.2.7 Béton bitumineux à enlever	100.0	m.ca.	5.00 \$	500.00 \$
1.2.8 Bordures existantes à enlever	30.0	m.lin.	10.00 \$	300.00 \$
1.2.9 Ajustements mineurs		Global		13 500.00 \$
1.2.10 Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm		Global		1 000.00 \$
1.2.11 Pièces de remplacement		Global		1 000.00 \$
1.2.12 Structures à nettoyer		Global		6 500.00 \$

## ANNEXE A-2

BPR

BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.2 <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE) (suite)</u>				
1.2.13 Puisard existant à relocaliser	5	unités	1 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2.14 Gazonnement	11 000.0	m.ca.	6.00 \$	66 000.00 \$
1.2.15 Marquage		Global		2 000.00 \$
1.2.16 Dalle de béton pour bande franchissable, épaisseur de 200 mm incluant treillis métallique et assise	175.0	m.ca.	90.00 \$	15 750.00 \$
1.2.17 Monticule de béton bitumineux au périmètre extérieur de la bande franchissable	120.0	m.ca.	25.00 \$	3 000.00 \$
<b>TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</b>				<b>797 300.00 \$</b>

## ANNEXE A-2



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.3 <u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>				
1.3.1 Béton bitumineux couche d'usure EB-10S de 50 mm d'épaisseur	20 000,0	m.ca.	12,00 \$	240 000,00 \$
1.3.2 Ajustement pour couche d'usure		Global		20 000,00 \$
1.3.3 Béton bitumineux de correction	120,0	t.m.	100,00 \$	12 000,00 \$
1.3.4 Plantation de :				
- Frênes	90	unités	350,00 \$	31 500,00 \$
- Érables	90	unités	400,00 \$	36 000,00 \$
<b>TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</b>				<b>339 500,00 \$</b>

## ANNEXE A-2



BPR-Triax

## VILLE DE MASCOUCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur

## ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.4 <b>ÉCLAIRAGE ROUTIER</b>				
1.4.1 Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	35 unités		510.00 \$	17 850.00 \$
1.4.2 Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	5 unités		520.00 \$	2 600.00 \$
1.4.3 Lampadaire décoratif simple	40 unités		5 000.00 \$	200 000.00 \$
1.4.4 Tranchée de type "A"	1 300.0 m.lin.		24.00 \$	31 200.00 \$
1.4.5 Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	150.0 m.lin.		30.00 \$	4 500.00 \$
1.4.6 Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type	100.0 m.lin.		6.00 \$	600.00 \$
1.4.7 Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	60.0 m.lin.		6.00 \$	360.00 \$
1.4.8 Conducteurs à fournir, installer et raccorder:				
- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	5 400.0 m.lin.		2.20 \$	11 880.00 \$
- #8 VERT MALT	1 800.0 m.lin.		1.50 \$	2 700.00 \$
1.4.9 Réparation des gazonnements	100.0 m.lin.		9.00 \$	900.00 \$
1.4.10 Centre de contrôle	2 unités		9 000.00 \$	18 000.00 \$
<b>TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER</b>				<b>290 590.00 \$</b>

## ANNEXE A-2

BPR

BPR-Triax

VILLE DE MASCOCHE

Avenue de l'Esplanade entre la fin du règlement 1050 et la limite ouest de la terre du promoteur.

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Avenue de l'Esplanade				
1.5 <u>PISTE CYCLABLE</u>				
1.5.1 Mise en forme	1 000.0 m.lin.		10.00 \$	10 000.00 \$
1.5.2 Fondation supérieure en pierre concassée de calibre MG-20 de 200 mm d'épaisseur	1 000.0 m.lin.		8.00 \$	8 000.00 \$
1.5.3 Pavage 50 mm d'épaisseur de MB-5	1 000.0 m.lin.		13.00 \$	13 000.00 \$
<b>TOTAL PISTE CYCLABLE</b>				<b>31 000.00 \$</b>



## ANNEXE A-3



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et  
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mort

---

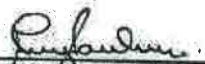


---

 ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX
 

---

1.	Aqueduc	7 800.00 \$
2.	Égout sanitaire	<u>13 650.00 \$</u>
	Sous-total des travaux	21 450.00 \$
	Imprévis	<u>284.41 \$</u>
	Sous-total des travaux	21 734.41 \$
	T.P.S. (7 %)	1 521.41 \$
	T.V.Q. (7,5 %)	<u>1 744.18 \$</u>
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u>25 000.00 \$</u>

  
Préparée par Guy Saulnier, ing.

Le 21 décembre 2005

## ANNEXE A-3



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et  
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mori

## ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. AQUEDUC</b>				
1.1 Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 de 250 mm de dia.			130.00 \$	
● Condition locale (200 mm de dia.) (76.92 % du prix unitaire)			100.00 \$	
● Surdimensionnement (23.08 % du prix unitaire)	260.0 m.lin.		30.00 \$	<u>7 800.00 \$</u>
<b>TOTAL AQUEDUC</b>				<u><u>7 800.00 \$</u></u>

## ANNEXE A-3



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Estimation pour le surdimensionnement d'aqueduc et  
d'égout sanitaire pour les terres de M. Paolo Mori

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>2. ÉGOUT SANITAIRE</b>				
2.1 Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 300 mm de dia.			140.00 \$	
• Condition locale (250 mm de dia.) (78.57 % du prix unitaire)			110.00 \$	
• Surdimensionnement (21.43 % du prix unitaire)	455.0 m.lin.		30.00 \$	<u>13 650.00 \$</u>
<b>TOTAL ÉGOUT SANITAIRE</b>				<u>13 650.00 \$</u>

## ANNEXE A-4



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

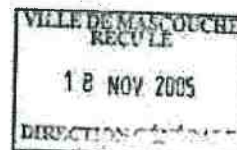
Travaux de collecteur pluvial sur l'avenue de l'Esplanade  
entre la voie d'accès au centre commercial et le bassin de rétention (Phase IB)

ESTIMATION "A1"

1,	Égout pluvial	842 300,00 \$
	Imprévus	<u>87 932,58 \$</u>
	Sous-total des travaux	930 232,56 \$
	T.P.S. ( 7 % )	65 116,28 \$
	T.V.Q. ( 7,5 % )	<u>74 651,16 \$</u>
	<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b><u>1 070 000,00 \$</u></b>

  
Guy Sautin, ing.

Le 17 novembre 2005



## ANNEXE A-4

BPR

BPR-Triax

## VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de collecteur pluvial sur l'avenue de l'Esplanade  
entre la voie d'accès au centre commercial et le bassin de rétention (Phase IB)

## ESTIMATION "A1"

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. ÉGOUT PLUVIAL</b>				
1,1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 1 500 mm de diamètre classe 3	620,0	m.lin.	1 200,00 \$	744 000,00 \$
1,2 Regard d'égout préfabriqué pour conduite de :				
- 1 500 mm de diamètre	6	unités	11 000,00 \$	66 000,00 \$
1,3 Raccordement sur conduite existante	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,4 Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
1,5 Ferré pour conduite de 1 500 mm de diamètre	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,6 Inspection télévisée	620,0	m.ltn.	5,00 \$	3 100,00 \$
1,7 Nettoyage complet des conduites	620,0	m.lin.	10,00 \$	6 200,00 \$
1,8 Blocage des eaux pluviales de la conduite existante et contrôle des eaux		Global		<u>10 000,00 \$</u>
<b>TOTAL ÉGOUT PLUVIAL</b>				<u><b>842 300,00 \$</b></u>





BPR-Triax

Laval, le 22 février 2006

Monsieur Michel Gobeil, trésorier  
**VILLE DE MASCOUCHE**  
3034, chemin Ste-Marie  
Mascouche(Québec) J7K 1P1


**OBJET :** Égout pluvial - Avenue de l'Esplanade  
Estimation du coût de l'égout pluvial  
N/Dossier : 114-93

---

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous transmettons ci-joint l'étude des coûts pour le drainage pluvial de l'avenue de l'Esplanade ainsi que ceux pour le promoteur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

  
Guy Saunier, Ing.  
GS/gj

p.j.

c.c. : Monsieur Claude Duchesne

**Surdimensionnement sur l'avenue de l'Esplanade  
Projet "La Seigneurie du Chêne"**

Condition proposée				Sans surdimensionnement (Ville de Mascouche)		Surdimensionnement (Promoteur)	
Section	Di. mètre Pneus	Produit Kilowatt	Prix Unitaire	Quantité Unités	Prix unitaire Unités	Quantité Unités	Prix unitaire Unités
1 à 2	300	180	110.00 \$		300.0	110.00 \$	0.00 \$
2 à 3	525	150	190.00 \$		375.0	130.00 \$	60.00 \$
3 à 7	750	580	325.00 \$		375.0	130.00 \$	195.00 \$
7 à 9	900	195	440.00 \$		375.0	130.00 \$	310.00 \$
9 à 10	750	75	325.00 \$		375.0	130.00 \$	195.00 \$
<b>Sous-total</b>				<b>344 775.00 \$</b>		<b>147 600.00 \$</b>	<b>197 175.00 \$</b>
	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Montant
1 et 2	4	3 300.00 \$	13 200.00 \$	3 300.00 \$	13 200.00 \$		- \$
3, 4, 5, 6 et 10	9	4 600.00 \$	41 400.00 \$	3 300.00 \$	29 700.00 \$		11 700.00 \$
7, 8 et 9	3	4 800.00 \$	14 400.00 \$	3 300.00 \$	9 900.00 \$		4 500.00 \$
<b>Sous-total</b>			<b>69 000.00 \$</b>		<b>52 800.00 \$</b>		<b>16 200.00 \$</b>
<b>Total</b>			<b>413 775.00 \$</b>		<b>200 400.00 \$</b>		<b>213 375.00 \$</b>
T.P.S.			28 964.25 \$		14 028.00 \$		14 936.25 \$
T.V.Q.			33 205.44 \$		16 082.10 \$		17 123.34 \$
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>475 944.69 \$</b>		<b>230 510.10 \$</b>		<b>245 434.69 \$</b>

MAR 03 2006 11:03AM HP LASERJET 3200

p. 2



BPR-Triax

VILLE DE MASCOCHE

Travaux de feux de circulation sur les avenues de l'Étang et de l'Esplanade

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

1.	Total des travaux	94 892,50 \$
	T.P.S. (7%)	6 642,48 \$
	T.V.Q. (7,5%)	7 615,12 \$
	<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>109 150,10 \$</b>

Préparée par Alain Galameau, ing.

Le 3 mars 2006



MAR 03 2006 11:04AM HP LASERJET 3200

P. 3

BPR

BPR-Triax

## VILLE DE MASCOUCHE

Travaux de feux de circulation sur les avenues de l'Étang et de l'Esplanade

## ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. Caisson d'alimentation	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
2. Caisson de sécurité	3	unités	650,00 \$	1 950,00 \$
3. Fût de 5.5 m	4	unités	1 500,00 \$	6 000,00 \$
4. Potence 3m	8	unités	2 000,00 \$	16 000,00 \$
5. Tête de feux horizontale à 4 feux c/a unité optique à LED et raccordement	8	unités	2 400,00 \$	19 200,00 \$
6. Feux piéton à décompte numérique c/a optique à LED et raccordement	8	unités	1 500,00 \$	12 000,00 \$
7. Bouton-poussoir pour piéton	4	unités	200,00 \$	800,00 \$
8. Câble 24 conducteurs	120,0	m.lin.	2,00 \$	240,00 \$
9. Câble 9 conducteurs	100,0	m.lin.	1,75 \$	175,00 \$
10. Câble 5 conducteurs	150,0	m.lin.	1,60 \$	240,00 \$
11. Câble 2 conducteurs	150,0	m.lin.	1,50 \$	225,00 \$
12. Conducteur #6 RWU-90 XLE (-40°C) - Fournir et raccorder	300,0	m.lin.	3,00 \$	900,00 \$
13. Conducteur #8 RWU-90 XLE (-40°C) VERT - Fournir et raccorder	150,0	m.lin.	2,75 \$	412,50 \$
14. Contrôleur c/a boîtier et toutes les composantes requises, installation et raccordement		Global		30 000,00 \$
15. Base de béton ME2	4	unités	1 500,00 \$	6 000,00 \$
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>				<b>94 892,50 \$</b>

02/22/2006 11:39 FAX 514 846 4005

AXOR EXPERTS-CONSEILS

002

---

**AXOR**

Montréal, le 20 février 2006

Monsieur Luc Tremblay  
Directeur général  
Ville de Mascouche  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1

Objet : Projet du nouvel échangeur A-25  
Bassins de rétention  
N/Réf. : 1987-451

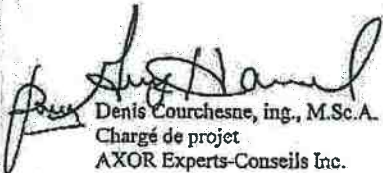
---

Monsieur,

Tel que demandé, je vous transmets l'évaluation du coût des travaux pour l'agrandissement du bassin de rétention situé à l'intersection du boulevard de l'Esplanade et de l'A-25, pour répondre aux besoins identifiés par la Ville lors de notre rencontre du 16 février dernier.

Si de plus amples informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Denis Courchesne, ing., M.Sc.A.  
Chargé de projet  
AXOR Experts-Conseils Inc.

GH/lm

Pj.



02/22/2008 11:39 FAX 514 846 4005

AXOR EXPERTS-CONSEILS

003

AXOR Experts-Conseils Inc.

N° dossier 1987-451

VILLE DE MASCOUCHE

Agrandissement du bassin de rétention (Esplanade/A-25)

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	Déblai Vanne avec boîte de vanne	42 000	m <sup>3</sup>	7,00 \$	294 000,00 \$
2.0	Système de déversement (Regards, conduites et autres)	1	global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
3.0	Clôture	350	m.ln.	50,00 \$	17 500,00 \$
4.0	Terre végétale	20 000	m <sup>2</sup>	3,00 \$	60 000,00 \$
5.0	Ensemencement hydraulique	14 000	m <sup>2</sup>	,35 \$	4 900,00 \$
6.0	Gazon en plaque	7 000	m <sup>2</sup>	4,00 \$	28 000,00 \$
7.0	Voie d'accès et barrière	1	global	4 000,00 \$	4 000,00 \$
8.0	Aménagement paysager	1	global	31 600,00 \$	31 600,00 \$
<b>Total:</b>					<b>480 000,00 \$</b>



VILLE DE  
**Mascouche**

**CORRESPONDANCE INTERNE**

Le 19 janvier 2006

**DESTINATAIRE :** Monsieur Luc Tremblay, le directeur

**EXPÉDITEUR :** Bruno Bellerose, directeur  
Service des loisirs et parcs

**OBJET :** Projet - La Seigneurie du Chêne

c.c. : Serge Lavigne  
Michel Gobeil  
Claude Théberge

~~~~~

Vous me consultiez pour connaître les normes et coûts d'aménagement récréatif dans les nouveaux développements résidentiels, notamment celui Du Chêne.

Tel que mentionné au Plan directeur des parcs, l'accessibilité au Coteau est un élément essentiel. Suivant la ligne des tours électriques, le sentier mènera à l'accès du parc du Grand-Coteau.

L'aménagement d'une piste cyclable permettant de boucler, serait intéressant, profitant de la construction du réseau d'aqueduc, cette piste longerait la ligne électrique; idéalement, éclairée avec des haltes.

Pour ce qui est des parcs, un parc de quartier et un parc de détente seraient à penser. Notons que le lac, déjà naturalisé, pourrait nous être cédé et utilisé comme parc de détente. L'aménagement des rives et la mise en place d'une fontaine centrale créeraient une atmosphère chaleureuse en plus de la possibilité d'y aménager un circuit de conditionnement physique pour personnes âgées.

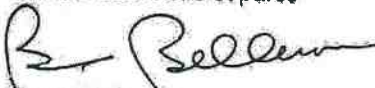
Page 2

Le parc de quartier devrait offrir des jeux pour toutes les classes d'enfants jusqu'aux adolescents (0-16 ans). Un bon nombre d'équipements doivent être distinctifs afin de créer un intérêt et une personification. Notez que ce parc doit être acquis en complément des terrains déjà cédés.

Coût :                   ± 500 000 \$ aménagement et jeux  
                              + 150 000 p.c. à acquérir x ± 2 \$/p.c. = 300 000 \$

Pour un total de 800 000 \$.

Le directeur  
Service des loisirs et parcs



Bruno Bellerose  
BB/db





SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
SERVICE DES FINANCES



## RÈGLEMENT 1084-3 BASSIN B

Superficie approximative du bassin  
1 775 076 m<sup>2</sup>  
(177 hectares)

Dossier: 1084-2\_B.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

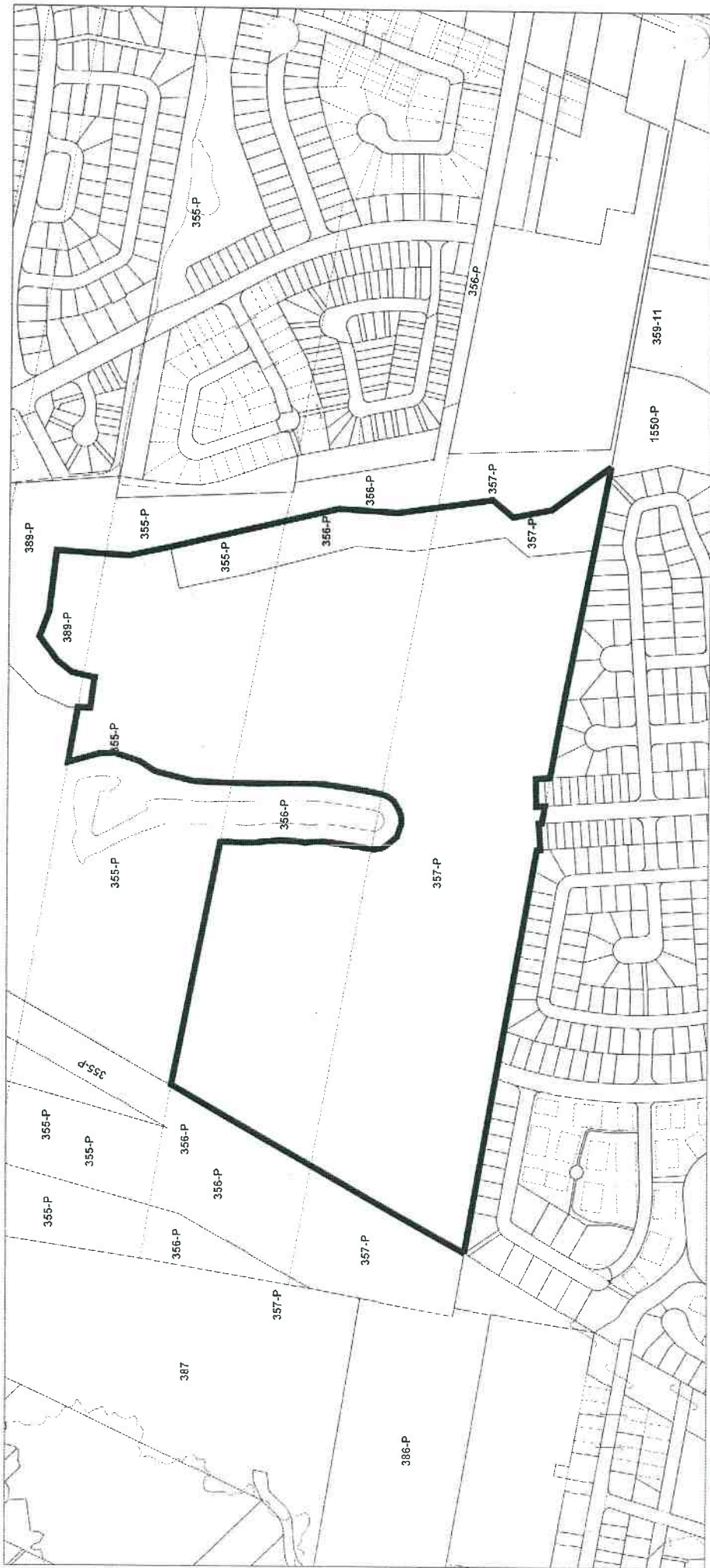
Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
SERVICE DES FINANCES



## RÈGLEMENT 1084-3 BASSIN C

Superficie approximative du bassin  
319 629 m<sup>2</sup>  
(31 hectares)

Dossier: 1084-2\_C.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011





VILLE DE  
**Mascouche**

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE  
SERVICE DES FUMIERS

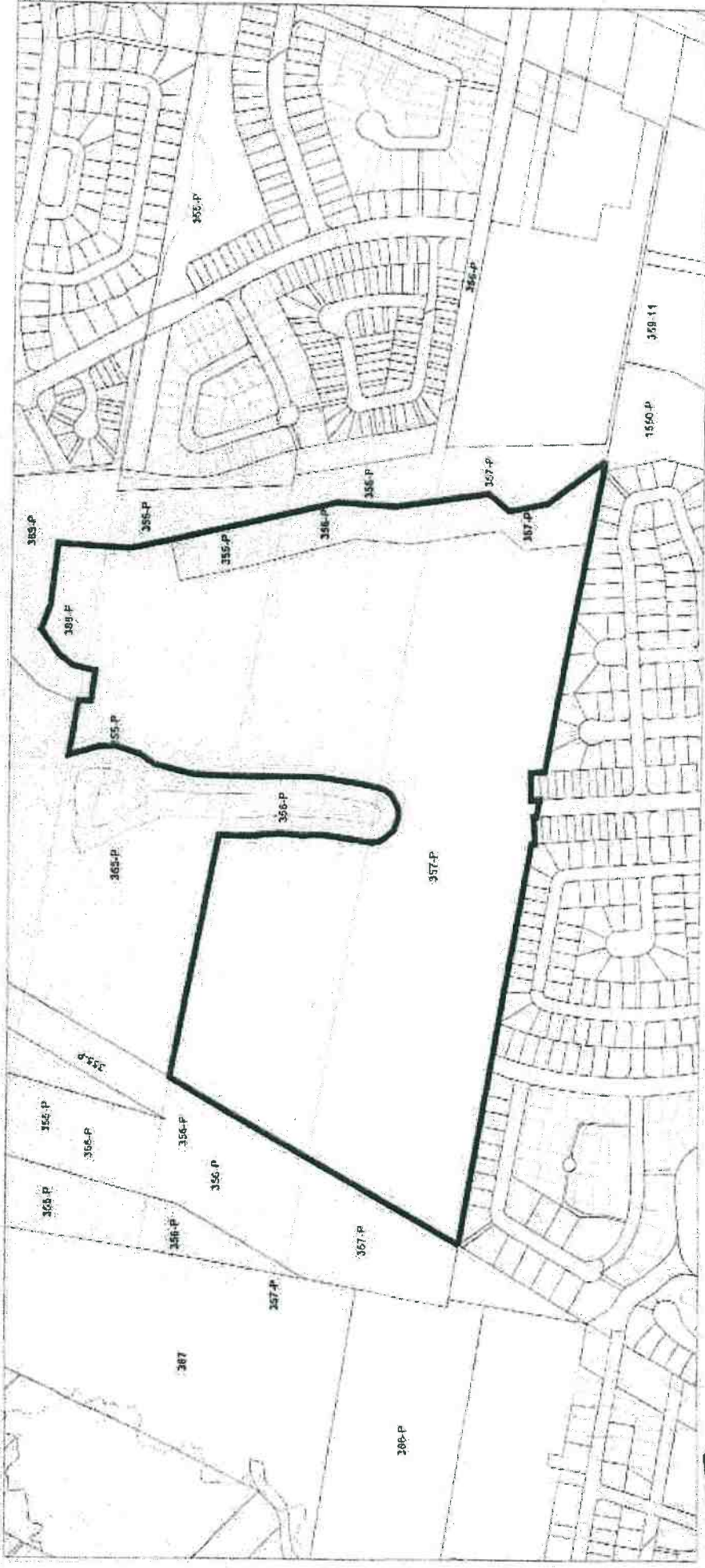


# RÈGLEMENT 1084-3 BASSIN B

Superficie approximative du Bassin  
1 775 076 m<sup>2</sup>  
(177 hectares)

Dossier: 1084-2\_B.dwg  
Date: Novembre 2011  
Date d'impression: 7 décembre 2011  
Échelle: Aucune  
Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique  
Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique  
Approuvé par: Michel Gobeil, directeur  
Mise à jour du cadastre: 18 août 2011





Dossier: 1084-2\_C.dwg  
 Date: Novembre 2011  
 Date d'impression: 7 décembre 2011  
 Échelle: Aucune  
 Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique  
 Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique  
 Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011

Superficie approximative du bassin:  
 319 823 m<sup>2</sup>  
 (31 hectares)



VILLE DE  
**Mascouche**

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
 TERRITOIRE  
 SERVICE DES FINANCES



**RÈGLEMENT 1084-3**  
**BASSIN C**